

## La correspondance du Département de l'Instruction publique

Pierre Louis Lapointe

Volume 19, numéro 3, 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71066ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec  
La Fédération Histoire Québec

### ISSN

1201-4710 (imprimé)  
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Lapointe, P. L. (2014). La correspondance du Département de l'Instruction publique. *Histoire Québec*, 19(3), 28–31.

# La correspondance du Département de l'Instruction publique

par Pierre Louis Lapointe

*Archiviste retraité et historien spécialisé dans l'histoire de l'Outaouais, Pierre Louis Lapointe œuvre au sein des Archives nationales du Québec et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, en Outaouais et à Québec, de 1977 à 2011. Il est signataire de nombreux articles et de plusieurs ouvrages dont Les Québécois de la bonne entente : un siècle de relations ethniques et religieuses dans la région de Buckingham, 1850-1950 (Sillery, Éditions du Septentrion, 1998); L'Île de Hull : une promenade dans le temps (Québec, Les Éditions GID, 2004); La Vallée assiégée : Buckingham et la Basse-Lièvre sous les MacLaren, 1895-194 (Gatineau, Éditions Vents d'Ouest, 2006); Mon village, mes ancêtres : Notre-Dame-de-la-Salette, 1883-2008 (Notre-Dame-de-la-Salette, 2008) et L'Ange-Gardien en Outaouais : des racines à découvrir, 1825-2012 (L'Ange-Gardien, 2012). Titulaire d'une maîtrise en histoire de l'Université d'Ottawa (1974) et d'un doctorat en histoire de l'Université Laval (1996), monsieur Lapointe siège comme administrateur à la Fédération Histoire-Québec depuis 2012.*

De nombreux dépôts d'archives conservent des manuscrits et des documents qui permettent de reconstituer l'histoire de l'éducation au Québec. Soulignons à ce chapitre le rôle joué par les communautés religieuses enseignantes, les diocèses catholiques, les églises chrétiennes non catholiques, les commissions scolaires et, pour la période antérieure à 1842, Bibliothèque et Archives Canada<sup>1</sup>. C'est le Centre d'archives de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) cependant qui détient le plus de documents se rapportant à l'éducation<sup>2</sup>. Parmi ces fonds d'archives se trouve celui du ministère de l'Éducation du

Québec (E13), fonds auquel sont intégrées les archives de l'ancien Département de l'Instruction publique (DIP) et de l'éphémère ministère de la Jeunesse. Corpus documentaire d'une richesse insoupçonnée, ce fonds d'archives regroupe les lettres reçues et expédiées par le Département de l'Instruction publique (1842-1967), les rapports des inspecteurs d'écoles, les procès-verbaux des réunions des comités catholique et protestant du Conseil de l'instruction publique et de leurs divers sous-comités ainsi que les commentaires et les directives du Surintendant de l'Instruction publique aux autorités locales. À ces archives antérieures à la création du ministère de l'Éducation s'ajoutent la prolifération des séries documentaires représentatives de l'énorme bureaucratie centralisatrice qui est mise en place par Arthur Tremblay, Paul Gérin-Lajoie et leurs émules de la « Grande Clarté » surnommée « Révolution tranquille »... pour le plus grand bien de l'enfant et des personnels de l'enseignement il va sans dire! Cette masse documentaire de plus de 2 300 m de documents textuels, de photographies, de films, de plans et d'archives sonores est un incontournable pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'éducation, voire à l'évolution culturelle du Québec.

Pour se retrouver dans cette masse documentaire considérable, il faut faire appel aux nombreux instruments de recherche qui sont mis à la disposition du chercheur. Au cœur de ces outils de travail se trouve **PISTARD**, le guide général informatisé de l'ensemble des fonds et collections conservés au Centre d'archives de Québec et dans les huit autres centres du réseau de BANQ. C'est lui seul qui nous permet de retracer l'adresse de la boîte ou du registre, voire du dossier ou de la pièce d'archives qui a été repérée grâce à un des instruments de recherche<sup>3</sup>.

Ces instruments de recherche spécialisés ne sont qu'un complément aux *index à la correspondance reçue du Département de l'Instruction publique (DIP)*, index qui permettent de localiser la correspondance, classée sous le nom des municipalités scolaires, des personnes, des organismes et associations ou des sujets. Les dossiers numérotés (numéro de dossier associé à l'année de sa création ou de son ouverture, par exemple, numéro 806 de 1890) ainsi constitués regroupent les lettres et documents reçus et le plus souvent les réponses expédiées par le Surintendant de l'Instruction publique ou par son personnel.



*Intérieur de l'école de rang 2, du Lac-à-Thomas, vers 1918. Comme toujours, c'est le poêle qui trône au centre de la pièce. À noter, la carte murale et les bancs à armature en fer forgé, dont les sièges se lèvent et se baissent en pivotant. (Collection : municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette. Photographie inconnu)*

Au tout début de la mise en place du « Registraire » du Département de l'Instruction publique, avant que celui-ci ne soit bien rôdé, il y a des hésitations. De 1842 à 1845, la numérotation des lettres reçues s'étale sur une période de deux ans : de 1845 à 1856, celle-ci se fait annuellement. De janvier à septembre 1856, il n'y a pas de page couverture pré-imprimée avec un espace pour y inscrire le numéro de dossier, la date, le nom du correspondant et le sujet. À compter de septembre de la même année cependant, une page couverture identifie la plupart des dossiers. Pour les débuts du « Registraire », de 1842 à 1856 surtout, il est souhaitable de consulter les projets de lettres expédiées (versement 1960-01-032/103 à 135) et les cinq registres de lettres expédiées correspondant à cette période chronologique (versement 1960-01-032/136 à 140)<sup>4</sup>. Par après, il n'est plus nécessaire d'effectuer ce genre de vérification puisque les dossiers contiennent toujours une copie de la lettre de réponse.

Ces index microfilmés sont disponibles dans chacun des neuf centres d'archives du réseau de BANQ. Les deux premières bobines, qui couvrent la période 1842 à 1878 (M75/1 et M75/2), reproduisent des registres qui regroupent dans un même index les lettres en provenance des municipalités scolaires (sous le nom de la commission scolaire ou de son secrétaire trésorier), celles qui proviennent d'individus ou d'organismes (noms de personnes physiques et morales) ainsi que les rubriques sujets. De 1879 à 1967 par contre, deux index sont tenus concurremment, celui des municipalités scolaires (M75/3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9) et celui des noms de personnes, d'organismes, d'associations et de sujets (M45/1, 2 et 3). La description qui suit, plus précise, permet de découvrir l'énorme potentiel de cet outil de recherche.



#### **M.75/1 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par municipalités scolaires, par noms de personnes et par sujets.  
1842 à 1850.      1851 à 1856.      1857 à 1861.      1862 à 1863.

#### **M.75/2 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par municipalités scolaires, par noms de personnes et par sujets.  
1864 à 1867.      1868 à 1870.      1870 à 1875.      1876 à 1878.

#### **M.75/3 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par municipalités scolaires.  
1879 à 1884.      1885 à 1890.

#### **M.75/4 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par municipalités scolaires.  
1891 à 1899.      1900 à 1909.

#### **M.75/5 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par municipalités scolaires.  
A à K, 1910 à 1924. L à Z, 1910 à 1924.

#### **M.75/6 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par municipalités scolaires.  
A à K, 1925 à 1934. L à Z, 1925 à 1934.

#### **M.75/7 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par municipalités scolaires.  
A à Z, 1935 à 1949.

#### **M.75/8 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par municipalités scolaires.  
A à K, 1950 à 1967.

#### **M.75/9 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par municipalités scolaires.  
L à Z, 1950 à 1967.

#### **M.45/1 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par noms de personnes et par sujets.  
1879 à 1885.      1885 à 1890.      1891 à 1899.      1900 à 1910.      1910 à 1924.

#### **M.45/2 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par noms de personnes et par sujets.  
1925 à 1934.      1935 à 1949.

#### **M.45/3 :**

Index de la correspondance reçue par le Département de l'Instruction publique (D.I.P.).  
Index par noms de personnes et par sujets.  
1950 à 1967.

Un survol des index de noms de personnes et de sujets (Bobines M.45/1, 2 et 3) soulève la présence des rubriques suivantes :

- Arrêtés ministériels;
- Bureau central des examinateurs catholiques;
- Bureau central des examinateurs protestants;
- Circulaires du Surintendant; (rubrique sous laquelle se retrouvent les rapports d'inspecteurs)
- Construction d'écoles de colonisation;
- Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique;
- Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique;
- Écoles ménagères (enseignement ménager);
- Érection en municipalités scolaires distinctes - Colonisation;
- Écoles normales (dossiers généraux);
- Écoles normales (par écoles);
- École Polytechnique;
- Fonds de pension des instituteurs et institutrices;
- Inspecteurs d'écoles (rubrique générale et entrées spécifiques au nom de chaque inspecteur);
- Inspecteurs d'écoles - aspirants;
- Scolasticats - Écoles normales;
- Secrétariat de la Province<sup>5</sup>.

Comme nous pouvons le voir, ces titres sont très englobants. Sous chacun d'eux se trouvent regroupés les noms de personnes physiques et morales et les sujets qui relèvent de cette rubrique principale.



Une classe typique de l'école du village de Notre-Dame-de-la-Salette photographiée le 28 février 1948. (Collection : municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette. Photographie inconnu)

Le système du « Registraire », axé sur une gestion centralisée de toute la correspondance et de tous les dossiers d'un ministère ou d'un organisme, fonctionne admirablement bien dans la mesure où on respecte cette organisation des documents. En temps normal, les registres et les index de cette correspondance permettent de retrouver la totalité des dossiers. Malheureusement, le « Registraire » de plusieurs ministères fut démembré. Mais, par chance, celui du Département de l'Instruction publique ne l'a pas été. L'essentiel des dossiers antérieurs à 1943 a conservé l'ordre numérique et chronologique primitif. Il s'agit du versement 1960-01-032/287 à 2270. À compter de 1943 cependant, il y a regroupement thématique des dossiers tout en respectant la numérotation et l'ordre chronologique d'origine. Les 566 boîtes de correspondance du versement 1993-06-007 sont réparties selon les catégories suivantes : commissions scolaires (253 boîtes), comité catholique et DIP secteur catholique, comité protestant et DIP secteur protestant, correspondance générale, écoles normales, subventions, statistiques de l'enseignement<sup>6</sup>, personnel du DIP, inspecteurs d'écoles, ordre du mérite scolaire, service de la construction des écoles (1960-1964), associations, relations avec l'extérieur, écoles d'agriculture, engagements dans les régions de colonisation et « High School Leaving Board, 1945-1965 ». Il faut donc tenir compte de ces subdivisions pour retrouver certains des dossiers postérieurs à 1943.

La mise en place des nouvelles structures administratives du ministère de l'Éducation à la fin des années 1960 et au cours des décennies qui suivent ébranle quelque peu cette belle organisation des archives. Les nouvelles directions récupèrent systématiquement les dossiers « actifs » qui se rapportent à leur champ de compétence, ce qui brise le fil d'Ariane qui permettait de retrouver le dossier. Il nous faut

donc parcourir les divers bordereaux d'acquisition (et dans un deuxième temps les bordereaux de versement) qui ne se trouvent qu'au Centre d'archives de Québec. C'est la seule façon de retrouver la trace de ces anciens dossiers.

Dans l'analyse que l'on fait de la version imprimée des rapports des inspecteurs d'écoles qui se retrouvent dans le *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique*, une question revient constamment : dans quelle mesure cette version imprimée diffère-t-elle du manuscrit original soumis par l'inspecteur au Surintendant? Après avoir effectué une comparaison systématique des rapports manuscrits qui ont survécu avec la version publiée, nous avons constaté que leur publication est intégrale. On se contente d'éliminer les salutations qui apparaissent en début et fin de rapport. Nous n'avons relevé qu'un seul rapport qui ait fait l'objet d'une demande de révision par le Surintendant; le rapport de l'inspecteur mis en cause ne répondait à aucun des critères exigés. Les observations des inspecteurs et leurs propositions constantes de réformes sont publiées intégralement. Un exemple parmi d'autres : en 1925, l'inspecteur Alphonse-L. Auger s'élève contre la trop grande place qu'occupe le « par cœur » dans les écoles et les programmes d'études. D'autres, nombreux, au début du vingtième siècle, citent l'expérience de l'Ontario et des autres systèmes d'éducation afin d'exiger l'instauration d'examen provinciaux pour marquer la fin des études primaires et pour mesurer la qualité de l'enseignement dispensé ainsi que le niveau de préparation des élèves à chacune des étapes du secondaire. Oh surprise! À cette époque, les élèves et les enseignants étaient « évaluables »!

Par contre, en 1929, la décision de réorganiser l'inspection prise par le Surintendant Cyrille-F. Delâge modifie substantiellement le mode de fonctionnement du système d'inspection et par ricochet la nature des rapports d'inspection qui sont publiés. Les inspecteurs des écoles rurales catholiques, au nombre de 62, sont dorénavant chapeautés par 8 inspecteurs régionaux, tandis que 7 inspecteurs urbains se partagent les cinq districts de Montréal et les deux districts de Québec.<sup>7</sup> L'objectif visé, claironnent-on, est la réduction de la tâche de chacun des inspecteurs afin d'améliorer la qualité de leur travail (109 plutôt que 139 écoles à visiter). À compter du *Rapport du Surintendant* de 1930-1931, seuls les inspecteurs régionaux et les inspecteurs des cités, au nombre de 15, élaborent les remarques d'ordre qualitatives qui sont publiées dans ledit

*Rapport*. Les inspecteurs régionaux synthétisent, tamisent, voire censurent les « remarques générales » que leur font parvenir les inspecteurs ruraux qui relèvent de leur territoire. Nous avons dressé la liste des rapports manuscrits qui sont toujours disponibles à l'intention de ceux qui s'intéressent à cette question<sup>8</sup>.

Cette brève présentation de la correspondance du Département de l'Instruction publique (DIP) saura certainement piquer la curiosité des chercheurs qui gravitent autour des sociétés d'histoire du Québec et des étudiants de la relève qui désirent accrocher leurs travaux de recherche à des faits et à des données glanées dans les archives plutôt que dans les agendas idéologiques du monde universitaire.



Groupe d'élèves de l'école du village de Notre-Dame-de-la-Salette, en Outaouais, vers 1950. (Collection : municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette. Photographie inconnu)

## Notes

<sup>1</sup> Pour plus de précisions sur la nature des archives conservées par ces divers dépôts, voir : Pierre Louis Lapointe, « Les archives de l'éducation aux Archives nationales du Québec : une mémoire incontournable », dans Anik Meunier (dir.), *Patrimoine scolaire, sa sauvegarde et sa valorisation*, Québec, Éditions Multimondes, 2006, pages 45-46.

<sup>2</sup> Pour la liste des fonds d'archives qui peuvent nourrir ce type de recherche, voir : Pierre Louis Lapointe, « Les archives de l'éducation aux Archives nationales du Québec : une mémoire incontournable », *Op.cit.*, *Annexe A*, pages 55-56.

<sup>3</sup> Pour une liste descriptive de ces instruments de recherche, voir : Pierre Louis Lapointe, « Les archives de l'éducation aux Archives nationales du Québec : une mémoire incontournable », *Op.cit.*, pages 48-49.

<sup>4</sup> Un répertoire de ces registres de lettres expédiées par le Département de l'Instruction publique, pour les périodes 1842 à 1852 et 1860 à 1918 (E13, versement 1960-01-032 / 136 à 286), peut être consulté sur microfiches dans chacun des centres d'archives de BANQ. Il s'agit de l'instrument de recherche No 301107.

<sup>5</sup> L'instrument de recherche No 300081 (sur microfiches) intitulé "Répertoire de la correspondance entre le Secrétariat de la province et le Département de l'Instruction publique, 1867-1957", rattaché au fonds du Secrétariat de la province (E4), dresse par ordre chronologique la liste de tous les dossiers de correspondance qui se rapportent à l'éducation. Soulignons que le Secrétaire provincial est le responsable politique du Surintendant de l'Instruction publique.

<sup>6</sup> Il s'agit des boîtes nos 421 à 496 du versement 1993-06-007. Voir l'instrument de recherche sur microfiche No 301960. Cette série documentaire regroupe les rapports soumis au DIP par les institutions d'enseignement : nombre d'élèves, personnel enseignant et direction, niveau de formation, etc.

<sup>7</sup> *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, 1929-1930*, page 14.

<sup>8</sup> Cette liste se retrouve dans : Pierre Louis Lapointe, « Les archives de l'éducation aux Archives nationales du Québec : une mémoire incontournable », *Op.cit.* *Annexe C*, pages 61-62.